

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2024 à 18h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

20 - Conservatoire : projet d'établissement

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet d'établissement est le texte cadre de référence quant au développement du conservatoire, pour le public non inscrit, au travers des interventions en milieu scolaire entre autre, comme pour le public inscrit, au travers de la rénovation des cursus proposés.

Il est par ailleurs la pierre angulaire du dossier de demande de classement en CRC qui sera déposé auprès des services de l'Etat au cours de cette année.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Enfance, Education, jeunesse, enseignement et culture du 16 Janvier 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider le projet d'établissement en annexe de la délibération.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	45	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET

Signé le 01/03/2024

Signé et certifié par yousign

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240301-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Délibération n°2024/02/21/20 du 21 février 2024 à 18h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 02

Le 21 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 15 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 15 Février 2024.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALBÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060174

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/20 du 21 février 2024 à 18h30



LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240301-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/20 du 21 février 2024 à 18h30



PREAMBULE : DES ORIGINES À LA SITUATION ACTUELLE

1. Le contexte historique

Lors de sa conception, le modèle d'organisation des conservatoires en France reposait sur une organisation en pyramide, qui devait permettre aux meilleurs musiciens de finir leur formation au conservatoire de Paris. Ce modèle pyramidal prend sa source dans la création du conservatoire de Paris (1795), et s'est développé progressivement, jusqu'au début des années 80 (acte I de la décentralisation), qui voit la création de nombreux conservatoires municipaux, dont celui de la ville de Vire.

Porté par un subventionnement de l'enseignement artistique, qui était alors la principale stratégie mise en œuvre pour en garantir l'accessibilité au plus grand nombre, le but était principalement de former des musiciens de manière rigoureuse, sélective et préprofessionnelle, pour leur faire gravir les échelons qui les mèneraient à l'excellence.

Les cursus se sont construits autour de la pratique instrumentale individuelle (1 cours particulier chaque semaine), de la formation musicale exigeante en terme d'acquis théoriques (peu connectés à la pratique de l'instrument), et du travail quotidien. La pratique collective était réservée aux meilleurs niveaux.

Un système d'évaluation a par ailleurs été mis en place, dans le but d'uniformiser les attendus et les niveaux sur l'ensemble du territoire. Ce système également pyramidal (examens locaux, départementaux, régionaux...) permettait à chaque structure de garantir le niveau de ses élèves et d'opérer une sélection de fait.

2. Le constat 40 ans plus tard, à Vire Normandie et ailleurs

La pratique artistique est un vecteur incontournable de la démocratisation culturelle. Elle est aujourd'hui reconnue comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes, développant leur personnalité, leur culture, leur capacité de concentration et de mémoire. Quand elle est tournée vers le collectif, les émotions et valeurs qu'elle porte participent à l'apprentissage du vivre ensemble par le respect et l'écoute mutuelle. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation.

Pour autant, les familles les plus investies dans l'éducation de leurs enfants donnent la priorité à la scolarité de plus en plus tôt, et considèrent de moins en moins cette pratique artistique comme essentielle.

Crises économiques à répétitions, rythme de vie de plus en plus stressant, ou désintérêt pour des activités chronophages et énergivores au profit d'un « prêt à consommer » culturel ? Quelles qu'en soient les raisons, la pratique artistique revient au rang de simple loisir qui n'occupe qu'une part très légère dans la semaine type de nos élèves.

Pire, dans certains cas, l'idée de s'inscrire dans un conservatoire est vite annihilée par l'image élitiste qui s'en dégage ainsi que par le souvenir qu'en ont les anciens élèves devenus parents aujourd'hui...

La stratégie de subventionnement des cursus d'apprentissage, qui a été et reste une nécessité absolue, n'a pas eu l'effet escompté. On s'aperçoit aujourd'hui que les freins financiers ne pèsent pas aussi lourd que les freins organisationnels ou psychologiques.

Entre public conquis qui se désengage et public éloigné qui le reste, la base d'élèves frappant naturellement à la porte du conservatoire s'est effritée petit à petit au cours des 40 dernières années.

Ces évolutions forcent les professeurs du conservatoire à se poser des questions de création et d'entretien de la motivation des élèves, de parcours différenciés... Autant de problématiques qui n'étaient pas de rigueur 20 ou 30 ans en amont, et qui constituent une véritable révolution dans le métier, laissant au bord du chemin une partie non négligeable du corps enseignant spécialisé.

L'État, à travers le Schéma National d'Orientation Pédagogique (document de référence pour l'obtention du label CRC), ainsi que le département, à travers le Schéma des Pratiques Artistiques, ne sont pas exempts de ce genre de questionnement, et poussent les conservatoires à réfléchir :

- À la réflexions et l'accompagnement du changement quant aux renouvellement des pratiques pédagogiques
- Aux moyens à mettre en œuvre pour élargir leur base, notamment en se tournant vers le milieu scolaire.

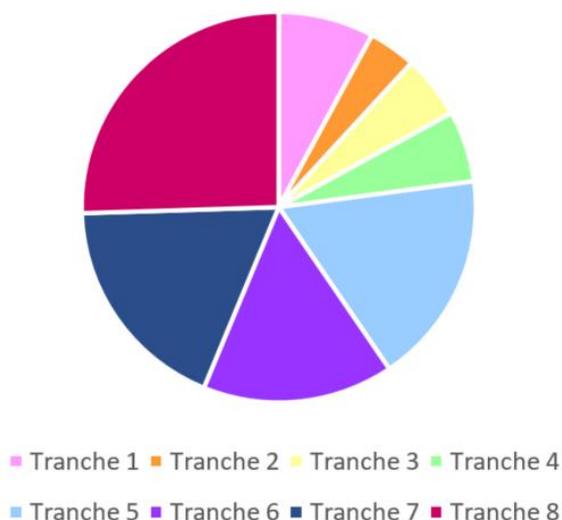
3. Les chiffres à Vire Normandie

Sur les 280 élèves que compte le conservatoire début 2023, on recense 195 habitant de la commune nouvelle, soit **1,17%** de la population touchée directement par le conservatoire.

Sur la population des jeunes de **6 à 18 ans**, public particulièrement ciblé, le pourcentage d'élèves habitant Vire Normandie et touchés par le conservatoire est de **4,4%**.

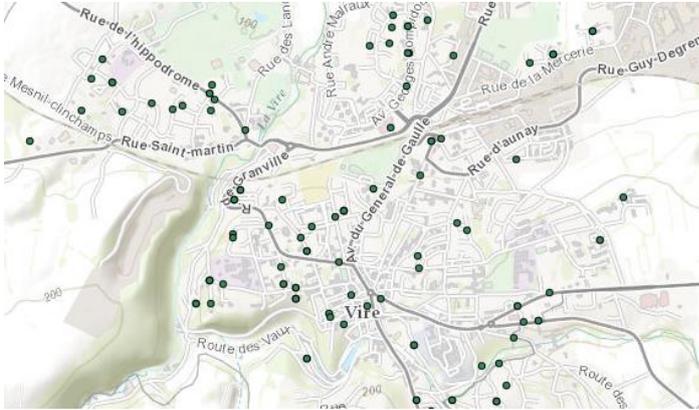
Comme le montre le graphique ci-dessous, les familles au petit quotient familial sont sous représentés au conservatoire. D'autant plus qu'il faut tempérer le nombre de familles de la tranche 1. Il s'agit en effet souvent d'étudiants sans ressources propres qui ne peuvent être considérés comme des foyers à bas revenus.

Répartition des élèves par tranche de quotient

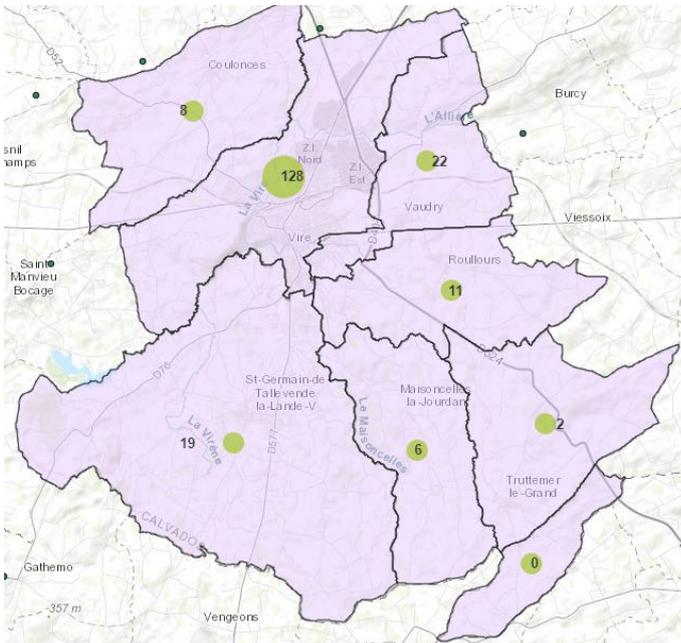


Si on aborde l'analyse de nos publics sous l'angle de l'origine géographique, le constat est complémentaire : les élèves en provenance du quartier du Val de Vire, en particulier la ZAC de Neuville, ainsi que des communes déléguées sont très peu nombreux.

Origine géographique des élèves (centre-ville)



Origine géographique des élèves (Vire Normandie)



On le voit, du point de vue du conservatoire, on est encore loin des objectifs de rayonnement et de culture pour tous dont il est fortement question dans le dernier rapport d'orientation des politiques publiques.

Il ne faut pas s'empresser de tirer de ces chiffres des conclusions hâtives sur l'utilité d'un conservatoire, preuve en sont les nombreuses actions de partenariat et de rayonnement menées sur le territoire de Vire Normandie : partenariats avec les EHPAD, concerts en extérieur, partenariats avec les autres structure culturelle (voir les bilans d'activité 2021 et 2022) ...

Il s'agit plutôt de re-questionner un modèle de rayonnement sur la population qui n'a peut-être pas fait l'objet de suffisamment de réflexions lors de sa conception dans les années 80. Ce questionnement se fait sous trois angles différents :

- Comment proposer un parcours intéressant à notre public inscrit, en prenant en compte les changements sociétaux et les aspirations différentes des élèves d'aujourd'hui ?
- Comment faire du conservatoire un outil à la croisée des politiques culturelles, éducatives, sociales, participant autant à animation du territoire qu'à son rayonnement et son attractivité ?
- Comment élargir le public de base, pour proposer un parcours artistique marquant à un maximum d'enfants, voire à tous ?

Trois angles d'attaque qui donnent les grandes lignes du développement du conservatoire sur les 3 prochaines années.

FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES ET LES MISSIONS DU CONSERVATOIRE : DEUX AXES DE DEVELOPPEMENT

Chacun des points évoqués ici fera bien entendu l'objet de discussions et de débats au sein des différentes instances à mettre en place dans un premier temps : conseil pédagogiques et conseil d'établissement.

Ces réflexions vont concerner les points suivants :

- Le cursus au conservatoire. Comment bien le préparer, et comment faire évoluer son contenu ?
- Le conservatoire comme centre de ressource, en particulier pour le public adulte.
- Un conservatoire qui rayonne sur son territoire.
- Un outil au service de la mixité sociale, la réussite éducative, l'animation et l'attractivité du territoire.

AXE 1 : VERS DES CONTENUS PLUS DYNAMIQUES ET MOTIVANTS

A. FAIRE EVOLUER LES CURSUS

Une nouvelle approche de notre manière de fonctionner se basera sur ces deux questions : comment faire naître l'envie chez nos futurs élèves ? Quels leviers de motivation pour l'ensemble du cursus ?

1. Le pré-cursus et le recrutement

- Réflexion sur les premières années de parcours au conservatoire. Quel est le bon âge pour débiter ? Un pré-cursus au conservatoire est-il perçu comme trop long par nos plus jeunes élèves ? Quels contenus avant le premier cycle ?
- Comment initier plus d'élèves à la danse et à la musique par le hors les murs ou les partenariats (centre sociaux, crèches, RPE, écoles maternelles) ?
- Comment réorganiser le parcours de découverte instrumentale existant, et faut-il le faire évoluer ou le compléter par des actions ponctuelles, dans ou hors les murs ?

2. La motivation de l'élève en cursus

C'est une nouvelle donnée à prendre en compte, dont il a déjà été question en préambule. Les contenus d'un cursus au conservatoire doivent être pensés au regard de la motivation des élèves. L'équipe pédagogique sera donc amenée à réfléchir sur les points suivants :

a. La place des pratiques collectives

La pratique collective est la raison d'être d'un conservatoire. La mise en place de pratiques collective hebdomadaire au conservatoire se heurte cependant à son aire de rayonnement très large, sur des territoires ruraux, qui ne permet pas à tous les élèves de s'y déplacer facilement plusieurs fois par semaine. D'où une logique de projets de pratique collective « éphémère » dont il faut continuer à définir les contours.

Du point de vue de la motivation de l'élève, l'équipe pédagogique fait le pari que le sentiment d'appartenance à un groupe ainsi que les retrouvailles régulières avec les émotions procurées par une prestation artistique seront plus forts que les phénomènes de démotivation qui ne manqueront pas d'apparaître ponctuellement au cours du cursus, en particulier à l'adolescence ou le seul contact avec l'enseignant, aussi fort soit-il, ne suffit souvent pas à maintenir l'élève dans une dynamique.

Du point de vue de l'image du conservatoire, ces projets sont l'occasion de campagnes de communication qui s'appuieront sur le service idoine de la commune nouvelle et qui permettront de promouvoir les pratiques artistiques sur le territoire.

Mélanger les disciplines

S'il est important de concevoir des projets récurrents de diverses envergures et par disciplines (spectacles de Danse, projets d'orchestre symphonique...), les projets mélangeant les disciplines permettent de donner au conservatoire une identité revendiquée par les élèves et connue et reconnue de tous, du public proche à l'ensemble des habitants de Vire Normandie.

Citons en exemple le spectacle de Danse 2022, dont la partie musicale était assurée par les élèves musiciens, ou le projet Stabat Mater (Chorale Muséique/Danse classique/Orchestre à Cordes) en mai 2023.

Partenariats pédagogiques

La nature des relations qui sont développées entre les disciplines varie de la simple juxtaposition (pluridisciplinarité) à l'intégration (transdisciplinarité), en passant par l'interaction (interdisciplinarité).

Pour aller plus loin que la pluridisciplinarité, le conservatoire peut s'appuyer autant sur ses propres ressources que sur certains partenaires du territoire. Si le conservatoire enseigne effectivement la musique (Classique, Jazz, MAA) et la danse classique, de nombreux acteurs complètent cette offre d'enseignements artistiques sur le territoire. D'autres esthétiques de danse sont ainsi enseignées (Jazz et contemporain à la MJC ou à l'association ADAP), et le théâtre n'est pas en reste (Ateliers au théâtre Le Préau ou en association), pas plus que les arts plastiques (MJC).

b. Les contenus théoriques

Une réflexion d'équipe doit être menée dans le but de donner du sens aux contenus théoriques, qui sont trop souvent vus par nos élèves comme une discipline obligatoire et rébarbative sans lien avec leur désir et leur envie de fréquenter le conservatoire. Il faudra donc débattre de l'opportunité de :

- Mettre en cohérence ces contenus théoriques à la pratique instrumentale de chacun (ces cours théoriques n'existent pas dans de nombreux pays, qui réussissent pourtant à mieux démocratiser la pratique artistique sans concession de niveau, en particulier sur le plan des pratiques collectives).
- Rendre l'ensemble des enseignants responsables de l'acquisition du contenu théorique, en définissant des objectifs clairs, soit communs à l'ensemble des classes, soit adaptés en fonction des disciplines ou des esthétiques.
- Revoir les rythmes d'apprentissage et le ratio cours collectifs/soutien individuel
- Définir le cadre de compétences minimum en fonction du cursus et du projet de l'élève, pour mettre à jour le règlement des études

c. La place de l'expérience artistique

La pratique collective, qui est un levier puissant, n'est pas le seul outil à la disposition du conservatoire pour renforcer la motivation de l'élève. L'expérience de la présentation en public ou de la scène permet aussi aux élèves de vivre leurs premières émotions artistiques, de gagner en estime d'eux-mêmes, et de comprendre que le véritable but de leur apprentissage est le plaisir et rien d'autre.

Le développement des prestations publiques, le plus tôt possible dans le cursus, et sous des formes les plus motivantes possibles pour les élèves et les plus attractives possibles pour le public, sera donc l'un des chantiers de ces prochaines années.

La création d'un studio d'enregistrement au sein du conservatoire est également une piste à évoquer comme autre forme de restitution possible, qui correspond de plus aux modes vie numériques de nos élèves.

d. Le rôle de l'évaluation

Citons le Schéma national d'orientation pédagogique :

« L'évaluation participe du principe même de formation. Tout en donnant aux enseignants des indications précises sur les résultats de l'enseignement dispensé, permettant de modifier, si nécessaire, les démarches et les contenus, elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à un certain niveau d'autonomie. Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles.

Elle conjugue plusieurs fonctions :

- *Définir et illustrer les objectifs fixés par l'équipe pédagogique de l'établissement (...)*
- *Situer l'élève dans sa progression personnelle au regard de ces objectifs et vérifier l'assimilation des acquisitions*
- *Adapter l'organisation du travail pédagogique en fonction de l'élève*
- *Guider l'élève dans son orientation, l'aider à définir ou redéfinir son projet personnel et à en mesurer la motivation, par rapport aux différents cursus proposés*
- *Entretenir un dialogue suivi avec les élèves et leurs parents, afin d'explicitier les décisions et préconisations prises par l'établissement dans l'intérêt de l'élève*

Les modalités de l'évaluation sont conçues, comme la formation, pour en assurer le caractère global. Ainsi, l'évaluation croise l'ensemble des disciplines suivies. Formalisée par la tenue d'un dossier de l'élève, elle comporte une évaluation continue conduite par l'équipe pédagogique, ainsi que des examens de fin de cycle.

Mise en œuvre par l'ensemble des professeurs de l'élève, l'évaluation continue concerne les différents cursus, filières ou modules proposés par l'établissement. Elle peut revêtir des formes diverses, y compris des mises en situation publique, le suivi d'ateliers, la capitalisation de modules... Sa prise en compte est impérative au moment de l'évaluation terminale et de manière majoritaire en 1er cycle. »

En plus d'une mise en conformité avec le schéma directeur, en particulier en ce qui concerne le premier cycle et l'évaluation continue, il conviendra de mener une réflexion sur l'utilité et le sens de l'évaluation dans un parcours de formation artistique amateur autour de ces questions en particuliers :

- Quel contexte pour l'évaluation ?
- Analyse du bénéfice potentiel pour la motivation de l'élève

REDÉFINIR LES PARCOURS HORS-CURSUS

Si les missions principales du conservatoire restent la formation au sein d'un cursus, de nombreux élèves sont en demande d'autres formes de pratique. Il s'agit en particulier de réfléchir à des propositions de débouchés pour des musiciens amateurs du territoire en quête de pratique artistique ou dont les besoins correspondent à nos compétences. Ces demandes prennent différentes formes :

- Une pratique collective hebdomadaire, car certaines de ces pratiques ne sont proposées que par le conservatoire sur notre territoire (Chorale classique amateur, ateliers Jazz ou musiques actuelles, formation musicale...). Ces demandes trouvent déjà des débouchés au conservatoire.
- Une inclusion dans les projets ponctuels en orchestre.
- Un cours d'ensemble hebdomadaire ou bimensuel pour monter du répertoire ou travailler en amont sur les projets ponctuels.
- Un accompagnement pour des groupes déjà constitués à la recherche d'un avis extérieur ou de conseils artistiques.

C'est en réfléchissant à ces sujets que le conservatoire jouera son rôle d'espace ouvert sur les pratiques amateurs du territoire et de centre de ressources

AXE 2 : DEVENIR UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

A. LE RAYONNEMENT

1. Participer à la cohésion culturelle du territoire de la commune nouvelle

Les actions et projets du conservatoire doivent pouvoir être restitués de plus en plus dans les communes déléguées. Dans la mesure du possible, les actions menées doivent être conçues en fonction de ce double objectif : une restitution en centre-ville, au conservatoire ou chez nos partenaires, et une restitution dans l'une des communes déléguées.

2. Travailler sur l'image du conservatoire

Le conservatoire ne se développera que s'il réussit à donner une image dynamique, en plus de réussir à casser son image élitiste, comme expliqué en préambule.

C'est en effet aussi par l'identité visuelle et grâce à une bonne communication que le conservatoire s'engagera sur cette voie. La communication du conservatoire doit donc être pensée de manière à faire passer les messages suivants de manière simple et lisible :

- **Un établissement ouvert à tous, des prix bas et adaptés aux revenus**

De nombreuses personnes éloignées du monde de la culture surestiment encore largement le prix d'un cursus au conservatoire. L'image d'élitisme qui s'en dégage laissent parfois à penser que l'établissement n'accueille pas de débutants.

- **Le dynamisme des projets et spectacles proposés**

Chaque projet réalisé hors les murs doit faire l'objet d'une réflexion sur le plan communication à mettre en œuvre (articles de presse, campagne d'affichage interne et externe...) pour y attirer un public le plus large possible.

- **Un parcours d'essai des instruments**

De manière gratuite, adaptable à l'emploi du temps des familles, et à n'importe quel moment de l'année.

Ces messages semblent enfoncer des portes ouvertes, mais le récent diagnostic culturel de territoire nous prouve qu'ils sont loin d'avoir été assimilés par la majorité de la population.

B. DEVENIR UN OUTILS À LA CONFLUENCE DE PLUSIEURS POLITIQUES

1. Animation

Les principes de rayonnement et de partenariats doivent permettre au conservatoire de participer activement à l'animation du territoire et d'être présent dans les moments forts de l'année à Vire Normandie (Festivité de Noël, Fête de la musique, ou autres manifestation tout au long de l'année).

2. Attractivité

Le conservatoire doit apporter également sa pierre à l'attractivité du territoire et à son rayonnement. Les partenariats de projet avec les structures d'enseignement ou de pratique artistiques des collectivités extérieures participeront à la visibilité de Vire Normandie.

Par ailleurs, le classement par l'état du conservatoire (Label CRC) amplifiera également l'attractivité du territoire.

3. Réussite éducative et mixité sociale

Les interventions en milieu scolaire, si elles sont pensées à grande échelle, apportent aux élèves, dans le cadre de l'école, des compétences et savoir être très utiles à la réussite éducative : l'accent mis sur le collectif et l'entraide, les capacités de concentration et d'écoute mutuelle, le rapport entre travail à long terme et réussite. Ce sont des atouts que la pratique artistique doit pouvoir mettre au services des écoliers de Vire Normandie.

Les projets artistiques développés dans plusieurs écoles permettent des projets communs qui favoriseront la connaissance mutuelle, la mixité et le lien social.

C'est pourquoi le conservatoire a orienté ses réflexions vers la meilleure stratégie possible pour élargir la base d'élèves touchés par la pratique artistique. Ces réflexions sont exposées en troisième partie.

C. UNE LOGIQUE DE PARTENARIATS : LA VOIE A EMPRUNTER POUR RÉUSSIR CES MUTATIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, pour permettre une adéquation entre les actions futures et les réflexions, décisions et recommandations des instances (conseil pédagogiques, conseil d'établissement, projets politique...), le conservatoire de Vire Normandie doit se placer dans une logique de partenariat.

La visibilité d'un établissement d'enseignement artistique est en effet toujours tributaire de sa capacité à mettre en place des actions culturelles hors les murs, ainsi que de mobiliser un public qui ne fréquente pas ses locaux de manière régulière.

La motivation des élèves passe souvent par des propositions de pratiques collectives sous différentes formes, ainsi que par des mises en situation artistiques régulières, pour lesquelles les partenaires offrent de nombreuses pistes de réflexion et de nombreuses occasions de mise en application.

Le développement des partenariats accompagnera naturellement la combinaison des deux objectifs :

- Participer à la vie du territoire, pour ses habitants et pour son rayonnement
- Donner du sens à la formation et à la pratique artistique.

Trois types de partenariats seront donc développés lors de la mise en œuvre de ce projet d'établissement :

1. Les partenariats avec les équipements culturels de la collectivité et les associations culturelles : pour un renforcement du maillage culturel du territoire

Les structures culturelles d'un territoire ne sont jamais aussi fortes que lorsqu'elles comptent les unes sur les autres. Dans un territoire très riche, le conservatoire a un rôle central à jouer. Il peut effectivement être utilisé comme un « outils multitâches », qui n'aura pas de mal non seulement à monter des partenariats ponctuels avec chacune des autres structures ou associations, mais également à participer à l'élaboration de projets transversaux qui peuvent mettre en synergie de nombreux acteurs du territoire sur des temps plus longs (grands projets sur l'année...)

2. Les partenariats avec les structures plus éloignées du monde de la culture : pour le développement des publics

Démocratiser l'accès au conservatoire... On l'a déjà dit en préambule, cet objectif, qui fait l'objet de nombreux débats et plans d'action, se heurte toujours à de nombreux obstacles. On a longtemps cru qu'une politique tarifaire, ou qu'une rénovation du fonctionnement simplifiant l'organisation matérielle des familles présenteraient des avancées importantes en la matière.

Ces actions, déjà menées, doivent être re-questionnée aujourd'hui. Il est effectivement impératif de les maintenir et de les faire évoluer, mais il faut également prendre en compte que les représentations mentales, ou la non légitimité que se prête une partie de la population, sont des obstacles bien plus puissants et bien plus difficile à dépasser.

Plus que changer l'image du conservatoire, c'est bien faire comprendre qu'il est, de manière effective, ouvert à tous, qui reste le plus important et le plus difficile à obtenir. Les partenariats avec des structures plus éloignées du monde de la culture sont essentiels pour toucher de nouveaux publics, enfants et familles, et continuer à faire évoluer ces représentations. Sont concernés directement :

- L'Éducation Nationale

En premier lieu par le déploiement de projets qui doivent marquer les enfants et leur familles grâce à deux points incontournables : Le collectif dès les premiers pas de l'apprentissage, et l'émotion artistique rendue possible par les concerts et présentations régulières. Les réflexions sur ce type de dispositifs font l'objet de la troisième partie de ce projet d'établissement.

D'autres types d'actions plus ponctuelles auprès des écoles doivent également être envisagées : présentations d'instruments, mini concerts, partenariats sur des projets de spectacle scolaire, intervention en danse ou en chant choral...

- Le réseau de la petite enfance

En maintenant et amplifiant l'engagement du conservatoire sur la semaine de la petite enfance et les partenariats avec le RPE ou les crèches.

- Les structures socio-culturelles

En particulier en se rapprochant du centre social municipal en pleine refondation.

3. Les partenariats permettant la pratique collective d'envergure : pour un rayonnement au-delà du territoire et une motivation accrue

Le conservatoire de Vire-Normandie ne dispose pas aujourd'hui des forces vives en terme d'élèves pour mener à bien des projets d'envergure, du type répertoire symphonique par exemple. La motivation de l'élève reste au cœur de préoccupations pédagogiques quotidiennes de l'équipe, or l'expérience prouve que les projets en grand effectifs restent les plus marquants pour les élèves. Des partenariats qui permettront de favoriser ce type de pratiques collectives doivent donc voir le jour, en particulier avec :

- Les structures d'enseignement artistique des collectivités voisines (Conservatoires des environs ou écoles de musique)
- Les associations de pratiques collectives amateurs, en particulier l'Orchestre d'Harmonie de Vire-Normandie

COMMENT TOUCHER DE NOUVEAUX PUBLICS DE MANIERE MARQUANTE ET PÉRENNE

A. DES PISTES DE RÉFLEXION ET DES ÉCUEILS À ÉVITER

1. Les pierres déjà apportées

Les constats sur l'effritement de la base ne datant pas d'hier, certains efforts ont déjà été produits, de manière très inégale en fonction des territoires et des collectivités. Ces efforts visent tous à se tourner vers les publics éloignés des milieux culturels, par le biais de l'école, des centres sociaux culturels ou des maisons de quartier.

- **Les dispositifs existants...**

- Intervention en milieu scolaire

De nombreuses collectivités ont fait le choix de développer les interventions dans les écoles. Une formation spécifique existe (Le Diplôme de Musicien Intervenant, ou DUMI), et forme des enseignants capables de prendre en charge des classes entières pour des projets pluridisciplinaires souvent basés sur le chant choral. Les projets les plus ambitieux se travaillent sur une année à raison d'une séance par classe et par semaine.

- DEMOS

S'appuyant sur les partenaires sociaux-culturels, le modèle DEMOS a vu le jour en Ile de France dans les années 2000. Ces projets, financés et coordonnés par la Philharmonie de Paris, s'adressent à des jeunes de quartiers prioritaires ou difficiles. Ce cycle, entièrement gratuit, propose aux élèves 3 années de pratique de l'instruments débouchant sur des concerts dans les salles les plus prestigieuses, concerts qui mélangent ces jeunes musiciens à de nombreux professionnels. Ce modèle se développe actuellement dans de nombreuses métropoles Françaises, en particulier à Caen.

- Orchestre à l'école (OàE)

Le troisième type de projet, appelé « Classe Orchestre » ou « Orchestre à l'École », propose à un groupe classe une formation instrumentale initiale basée sur la pratique collective. De tels projets sont très répandus sur les territoires, mais de manières très hétéroclite. De nombreux critères varient en fonction des choix politiques de chaque collectivité : Durée du projet, nombre de séances par semaines, sélection ou non des élèves, gratuité du projet...

- **... et plus particulièrement à Vire Normandie**

- L'absence de dumiste dans les effectifs du conservatoire n'empêche pas les actions autour du chant choral. 50 heures par ans sont effectivement réparties en fonction des demandes et des besoins des écoles. Des projets Danse/Musique sont également à l'étude. Les TAP tels qu'ils sont organisés à Vire Normandie doivent également permettre d'initier plus d'élèves à un début de pratique artistique
- L'orchestre à l'école touche actuellement 25 élèves de l'école Pierre Mendès-France. D'une durée de 2 ans, ce dispositif totalement gratuit offre à tous les élèves de CM1 et CM2 3 séances par semaine (deux répétitions d'orchestre et un cours d'instrument en petits groupes).

2. Analyse de ces 3 dispositifs

Ces trois dispositifs partagent certaines qualités, en particuliers la réussite collective dénuée d'esprit de compétition. Ils font également tous toucher de très près aux enfants la réalité de la pratique artistique et des émotions qu'elle suscite.

C'est en terme de coût pour les collectivités, et surtout de démocratisation de la réussite, que l'analyse révèle des disparités. Les projets qui se déroulent au sein de l'école permettent une réelle dynamique, qui bénéficie autant au projet artistique qu'à la réussite éducative et aux acquis généraux (en annexe, la lettre de la directrice de l'école Pierre Mendès-France qui accueille l'OàE 2021/2023).

Certains projets sont également plus marquant que d'autres, et permettent de changer, à long terme, l'image du conservatoire et des structures culturelles auprès de publics qui en sont éloignés.

Le tableau ci-dessous propose une synthèse de l'analyse de l'intérêt de ces projets, du point de vue de la collectivité et du point de vue du public. Il apparaît clairement que les projets d'Orchestre à l'École, dont un existe déjà à Vire Normandie, sont les plus bénéfiques, tant pour le territoire que pour la réussite des élèves.

CRITÈRES D'ÉVALUATION		DISPOSITIFS		
		Projets Dumistes	Orchestre à l'école	DEMOS
Collectivité	Gratuité pour les élèves	OUI	OUI	OUI
	Coût (en heures hebdomadaires) pour 25 élèves	1	7,5	10
	Public touché	Tous les élèves	Tous les élèves	Élèves volontaires des quartiers
	Dynamique Culturelle du territoire	Moyenne	Bonne	Moyenne
Élèves	Degré d'autonomie acquis	Aucun	Élevé	Très limité
	Aide aux acquis scolaires	Limitée	Bonne	Limitée
	Aide à la dynamique de classe	Bonne	Élevée	Sans impact
	Projet marquant ?	Mitigé	OUI	OUI

Il convient toutefois de tempérer cette analyse en précisant qu'un dispositif orchestre à l'école peut prendre des formes très variés en fonction du projet politique de chaque territoire et de leur mise en œuvre effective par chaque équipe pédagogique. Si l'association « orchestre à l'école », soutenu depuis 2028 par l'état, a bien édité une charte de fonctionnement, celle-ci n'a aucune valeur contraignante pour les collectivités. En l'absence de label reconnu, les orchestres à l'école peuvent aller de la simple découverte de quelques instruments sans ambition artistique, pour un impact extrêmement faible sur les élèves, jusqu'à un projet tel que celui qui est mené actuellement à Vire Normandie (Projet rédigé en annexe) et qui est pris pour exemple dans le tableau d'analyse ci-dessus.

3. Vers un nouveau modèle ?

Ces projets d'Orchestre à l'École, s'il avaient été développés sur les territoires dès les années 80, auraient permis de proposer une pratique artistique à beaucoup plus d'élèves, pour un coût moins élevé : à titre de comparaison avec les chiffres exposés dans le tableau de synthèse, 25 élèves au conservatoire coûtent en moyenne 15 heures hebdomadaires. Ils auraient de plus probablement permis d'endiguer l'effritement de la base des élèves dont il a été question en première partie.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de changer de modèle du jour au lendemain, mais plutôt de réfléchir aux adaptations possibles et aux premières pierres à poser sur le territoire de Vire Normandie.

B. LES PERSPECTIVES POUR LES ORCHESTRE À L'ÉCOLE À VIRE NORMANDIE

1. Le projet de mandat

Citons le dernier rapport d'orientation des politiques publiques de Vire Normandie :

*« ... des propositions vont permettre au conservatoire de **s'inscrire dans le dispositif des rythmes scolaires**, d'élargir le champs d'intervention envers ce public et **d'insuffler ainsi une nouvelle dynamique**. »*

En plus de poser les bases du projet de développement des Orchestres à l'École, ce rapport insiste sur certains points qui font écho aux valeurs et objectifs d'un tel dispositif, autant sur le plan de l'égalité des chances et des territoires que sur celui de la démocratisation de la réussite collective et individuelle :

*« Vire Normandie souhaite renforcer cette lutte contre les **inégalités sociales** mais aussi **territoriales** à travers une série d'actions auprès des écoliers (...) avec pour objectif **d'accroître les chances de réussite scolaire**, développer l'ambition, l'ouverture (...). »*

*« La politique culturelle de la ville veut **s'adresser à tous et se développer sur l'ensemble du territoire**. (...). Vire Normandie souhaite ainsi mettre les quartiers et les communes déléguées au cœur de sa politique culturelle... »*

*« Favoriser les actions qui permettront aux plus jeunes de trouver leur place dans la société en leur **facilitant l'accès à tous les savoirs, en suscitant leur curiosité et leur créativité** est une priorité dans notre **contribution au projet éducatif**. »*

2. Toucher 100% des élèves : utopie ou opportunité ?

Le conservatoire, dans son fonctionnement actuel, est loin de remplir les objectifs de rayonnement et de culture pour tous.

Le projet d'orchestre à l'école déjà existant, actuellement déployé sur l'école Pierre Mendès France, a touché sur deux ans l'ensemble des CE2/CM1 de l'école (qui sont devenu depuis des CM1/CM2). Si le projet devait être pérennisé dans cet établissement scolaire, il concernerait de nouveau l'année prochaine des CE2/CM1. Ce fonctionnement régulier, basé sur le roulement d'un seul orchestre, permettrait donc de proposer le parcours OàE à 100% des élèves de l'école pendant 2 ans (soit CE2/CM1, soit CM1/CM2).

Vu la taille des groupes scolaires de Vire Normandie 1 à 2 orchestres par école permettraient de toucher l'ensemble d'une tranche d'âge.

Pour reprendre des chiffres déjà cités, un autre mode de mise en œuvre de l'enseignement artistique permettrait au conservatoire de passer d'un rayonnement très inégal sur 1,17% de l'ensemble de la population à un rayonnement ciblé sur 100% d'une tranche d'âge.

Si on peut douter de la possibilité de mettre un tel plan en œuvre sur des zones fortement urbanisées, où le nombre d'enfants scolarisés engendrerait un niveau de financement largement supérieurs à la moyenne des budgets culturels des collectivités, il n'en est pas de même dans des villes de tailles moyennes, où le rapport entre nombre d'enfants scolarisés et budgets culturels sont bien plus favorables. Ce sont donc ces petites agglomérations qui pourraient engendrer une dynamique sur le plan national. Pourquoi ne pas imaginer Vire Normandie devenir pilote en la matière et être citée comme un exemple à suivre ?

3. Les bénéfices du déploiement des OàE pour la commune de Vire Normandie

Les projets d'Orchestre à l'école se situent au croisement des politiques culturelles, éducatives et sociales. Parmi les bienfaits potentiels pour notre territoire :

- Inclure facilement la musique dans les projets structurant (par exemple Vire quartier d'été - dans lequel le conservatoire a du mal à s'intégrer au vu de son fonctionnement actuel, les festivités de Noël, les projets intergénérationnels)
- Soutenir de manière effective les écoles qui en ont besoin (en particulier Jean Moulin, Pierre Mendès France ou André Malraux), du point de vue de la dynamique de groupe, de la réussite collective et individuelle ou de l'ambiance au sein de l'école.
- Apporter la culture dans tous les quartiers et créer une dynamique sur l'ensemble du territoire.
- Faire rayonner l'enseignement artistique sur l'ensemble des communes déléguées.
- Favoriser la mixité grâce à des projets inter-écoles et inter-orchestres.
- Devenir un exemple à suivre en termes de culture mise au service de la population.
- Développer l'attractivité du territoire et casser l'image élitiste des structures culturelles.

C. QUELS MOYENS ET QUELLE STRATEGIE À VIRE NORMANDIE ?

1. L'équipe pédagogique : intérêt et besoins

Après une année et demie de fonctionnement rénové de l'unique orchestre à l'école du territoire, le projet commence à faire l'unanimité sur son utilité, ses modalités de mise en œuvre et ses objectifs, autant au sein de l'école que du point de vue des enseignants artistiques impliqués, qui ont tous confirmé leur intérêt lors des derniers entretiens annuels d'évaluation.

La formation à ces projets étant encore absentes des principaux programmes d'obtention du Diplôme d'État ou du Certificat d'Aptitude, ainsi que des propositions du CNFPT, il est extrêmement difficile, non seulement de recruter des agents formés à la mise en œuvre de ces parcours spécifiques, mais également de trouver des formations adéquates. Deux pistes sont à privilégier :

- Les formations proposées par l'association Orchestre à l'école
- Les formations en interne, sur les heures consacrées à l'OàE

2. La trajectoire RH

Le nombre d'heures pédagogiques ainsi que le volume de la masse salariale a fait l'objet de beaucoup d'attention au sein du service depuis 2021, que ce soit en terme de non remplacement de certaines heures pédagogiques non utilisées ou en terme de remplacement de catégorie A par des catégories B. En voici quelques exemples :

- Les professeurs de saxophone et de clarinette ont quitté la collectivité en septembre 2021. Les deux postes cumulés représentaient 11,5 heures. Au vu du nombre d'élèves, ce volume global a été baissé à 8h dans un premier temps puis à 10h dans un deuxième temps. Ce remplacement a permis d'économiser 5 523 € annuels de masse salariale.
- Lors du changement de direction, la différence de salaire entre l'ancienne et la nouvelle direction a généré une économie de 4 519 €.
- Les heures de la classe Flûte ont été réduites en septembre 2021 (Changement imposé par son employeur principal), générant une économie de 1712 €.
- La fermeture de la classe de Hautbois en 2021 a généré une économie annuelle de 2000 €
- Le remplacement de la professeure de chant a eu l'effet inverse : devant l'amplitude de la demande, le volume horaire a été augmenté de 4h30, soit +81%. Au vu des indices de rémunération des deux agents concernés (ancienne et nouvelle) la masse salariale, elle n'a augmenté que de 60 % (+7 166 €).
- Le remplacement du professeur d'orgue en septembre 2022 (2,5 heure de catégorie B au lieu de 5h de catégorie A) a généré une économie annuelle de 6 217 €.
- Le remplacement à venir sur le poste de violon (catégorie A en fin de carrière remplacé par catégorie B) générera une économie estimée à 12 000 €

Les heures et la masse salariale ainsi économisées seront redirigées vers la création de nouveaux orchestres à l'école avant la fin du mandat, selon le plan suivant :

- 6 heures créées en septembre 2024
- 4 heures créées en septembre 2025

Combinées aux quelques heures encore en réserve au conservatoire, elles permettront la création de 3 orchestres d'ici à septembre 2025.

3. À plus long terme : le redéploiement

Comme il a été dit dans le paragraphe B.1., l'ambition de développer la pratique collective au conservatoire sera l'un des axes du projet d'établissement sur ces prochaines années. Les dispositifs orchestres à l'école sont d'ailleurs des parangons en la matière.

Au sein du conservatoire, certaines disciplines sont fortement pourvoyeuses d'élèves pour ces projets collectifs (instruments à vents, violon, violoncelle...), alors que d'autres renvoient à une pratique plus solitaire de la musique (piano, guitare classique...). Ce sont pourtant ces dernières qui attirent le plus d'élèves.

À moyen et long terme, un rééquilibrage devra s'opérer entre les classes du conservatoire de manière à augmenter les heures consacrées aux élèves participant aux projets collectifs et aux projets d'orchestre à l'école.

Les départs à la retraite ou les mutations à venir ces 5 prochaines années permettront donc de rebasculer entre 10 et 20 heures vers les projets OàE.

RECAPITULATIFS DES CHANTIERS A METTRE EN PLACE SUR LA PERIODE 2024-2026

- Réflexion sur l'équilibre entre pratique collective et contenu théorique dans le cursus
- Expérimentation de nouvelles formes d'évaluation
- Réflexion sur les formations à proposer aux adultes
- Développement des partenariats pour toucher de nouveaux publics
- Rayonnement sur toutes les communes déléguées
- Développement des projets d'Orchestre à l'école